

CHAMBRE SYNDICALE

DES

DENTELLES ET BRODERIES

8, rue d'Aboukir

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

RAPPORT

PRÉSENTÉ A LA CHAMBRE SYNDICALE

PAR

M. A. WARÉE



PARIS

IMPRIMERIE H. DELANOUGERÈDE

30, RUE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, 30

1890





CHAMBRE SYNDICALE

DES

DENTELLES ET BRODERIES

8, rue d'Aboukir

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

RAPPORT

PRÉSENTÉ A LA CHAMBRE SYNDICALE

PAR

M. A. WARÉE



PARIS

IMPRIMERIE H. DELANOUGERÈDE

30, RUE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, 30

—

1890



CHAMBRE SYNDICALE

DES DENTELLES ET BRODERIES

8, rue d'Aboukir

M. CH. LECOMTE, ✻, O., *Président d'honneur.*

BUREAU

MM. A. ANCELOT, *Président.*
WARÉE, 1[er] *Vice-Président.*
MILLET, 2[e] *Vice-Président.*

MM. NOIROT-BIAIS, FERRON, *Secrétaires.*
TABOURIER, *Trésorier.*

MEMBRES TITULAIRES

MM. AUBRY.
BOUGARD.
BOURJOLIAT.
DALSACE.
DOGNIN.
EYMERY.
GANDIN.
LAMPÉRIÈRE.
LARCHER.

MM. LEGENDRE.
MARTIN (Georges).
PAGNY.
RAIMON (A.).
ROBERT (Ch.).
ROUGHOL et DESSAUX.
SALMON.
TAILLANDIER Fils.
VIEILLOT Fils.

M. P. BARAT, *Secrétaire général.*

ADHÉRENTS A CE JOUR

MM. AGNELLET frères.
AUBRY (T.).
BACHELIER.
BINOT.
BOUCHARLAT, de Lyon.
BOURJALIAT.
BRIGSTOCKE.
BRONDEL, de Lyon.
BROUILLET, de Lyon.
CADAR (A.), Calais.
CARLIER.
CAUVAIN.
STALLAT.
COURLET.
DALSACE.
DANIELS et WEIL.
D'ANTHOINE.
D'AYDOU.
DELAHAIE et DOLAIN, Calais

MM. DEMAY.
DENEUBOURG (N.).
DUPUIDS, Maison Durstwild.
ESTRAGNAT.
FARIGOULE, Le Puy.
FOURNIER, Calais.
GABET-CARPENTIER, Caudry.
GILBERT.
GIRAUD, Le Puy.
GUILLEMET (J.).
HENRI.
Henri HÉNON, Calais.
HERBELOT.
LARCHER.
LECOMTE (Ch.).
LEJARD.
MARESCOT.
MAXTON (R.), Calais.
MULIÉ frères, Calais.

MM. MOREAU-DUMONT, BOILEAU
PALLUY.
PIGACHE.
PINET, Calais.
PELLETIER, Lyon.
PLANÈS-DOMER.
POIRSON.
POGNON-LAROCHE.
POUTEAU et FICHET.
RAIMON.
ROBERT-WEST, Calais.
ROUTIER.
RUIZ-THORÉ.
TAVERA.
TÉTREL.
TESTARD.
THIÉBALT.
THIERRY.

CHAMBRE SYNDICALE

DES

DENTELLES ET BRODERIES

RAPPORT

Présenté par M. A. WARÉE

DANS LA SÉANCE DU 26 JUIN 1890

A Messieurs les Président et Membres

De la CHAMBRE SYNDICALE
des DENTELLES et BRODERIES

Messieurs,

Les diverses industries dont vous m'avez chargé de résumer les rapports ayant des intérêts différents, ma tâche était assez délicate. Je me suis pourtant efforcé de garder les tendances et l'esprit des rapporteurs de vos Commissions Broderies, Dentelles vraies et Dentelles imitations dont les conclusions ont été adoptées par vous,

Notre réponse au Questionnaires du Gouvernement va lui parvenir tardivement, mais, malgré toute sa diligence, notre Chambre, si récemment reconstituée, n'a pu réunir plus tôt les éléments d'informations qui lui étaient nécessaires pour la formuler.

Elle espère, néanmoins, pouvoir encore être entendue.

1re QUESTION

Quelle est la situation présente de chacune des branches d'Industrie et de commerce de votre Circonscription?

Quelles sont les causes générales de cette situation?

Quelle est la part d'influence sur la production, la consommation intérieure et le commerce avec l'Étranger qu'il convient d'assigner au régime économique inauguré en 1860?

Toutes les industries relatives au vêtement, et plus particulièrement celles concernant celui de la femme, subissent l'influence prépondérante de la mode. C'est donc là que nous devons chercher les causes principales de prospérité ou de souffrance de nos fabriques de broderies et de dentelles, dont les produits sont tour à tour recherchés ou délaissés.

Pour les deux industries, la production dépasse de beaucoup la consommation nationale et l'exportation est essentielle à leur vitalité même. L'étude des Traités réglant nos rapports commerciaux avec l'Étranger est donc pour elles de la plus haute importance.

Le régime économique existant, sauf quelques réserves, leur a été favorable dans son ensemble en augmentant leurs rapports avec l'Étranger et en leur ouvrant de nouveaux débouchés.

BRODERIE

La Broderie jouit en ce moment des faveurs de la mode. Cette industrie, essentiellement française par son côté artistique, a atteint chez nous une grande perfection d'exécution et nous sommes heureux de constater sa prospérité d'une

façon générale, particulièrement pour les broderies à la main. Celles en soie et en or, faites à Paris, sont presque sans rivales et échappent à la concurrence étrangère. L'Allemagne n'a pu jusqu'ici faire pénétrer, sur certains marchés, que quelques articles bas prix et de qualité tout à fait inférieure.

La broderie blanche à la main, fabriquée dans l'Est, est toujours très employée pour le linge soigné et jouit, par cela même, d'une certaine prospérité; mais la broderie blanche mécanique, fabriquée à Saint-Quentin, est dans des conditions toutes différentes; elle souffre beaucoup de la concurrence allemande et suisse; cette dernière seule a importé en France pour plus de six millions de ses produits pendant l'année 1889.

TULLES, DENTELLES ET IMITATIONS

La fabrication des Tulles et Dentelles au métier est devenue très importante en France. Lille, Saint-Quentin, Inchy, Grand-Couronne et surtout Caudry, Calais et Lyon sont les principaux centres de leur production. Paris est leur plus grand marché; son influence sur tous les autres est considérable et leur prospérité intimement liée à la sienne. La Chambre syndicale a donc toute compétence pour examiner la situation des divers centres producteurs et toute autorité pour élever la voix à leur sujet. De plus, un grand nombre d'articles y subissent d'importantes transformations. Les principales sont pour la dentelle : le blanchissage, l'apprêt, le découpage et le raboutage; pour le tulle : le frappage, le chenillage, le perlage, la broderie, les applications de velours, enfin la confection des fichus, des mantilles, des pékins et des voilettes. — Les appropriations sont aussi nombreuses que les transformations. Le rideau, la mode, la robe, la confection, la lingerie et tous les articles de toilette sont créés à Paris, y

reçoivent l'empreinte de son goût et ses modèles vont imposer au monde entier la mode des articles qu'il a adoptés.

La situation ne saurait être la même pour des genres aussi divers. Lyon, qui fabrique presque exclusivement les tulles et les dentelles de soie, surtout des articles riches, obtient, pour ses produits, depuis plusieurs années, une vogue méritée, due, pour la plus grande partie, au goût et à l'intelligence de ceux qui la dirigent.

Les autres centres sont moins favorisés. Calais subit, en ce moment, une crise terrible. Différentes causes l'ont provoquée, *principalement les droits dont sont frappés, à leur entrée en France, les filés de coton*, qui rendent impossible la lutte avec Nottingham pour les dentelles et tulles de cette matière, lesquels sont la spécialité de Calais. La vogue des dentelles lourdes a encore aggravé le mal en augmentant l'importance de la matière première dans les prix de revient. Pendant ces dernières années, le succès et la demande des articles de soie avaient aidé à occuper les métiers restés inactifs par suite de la mévente des dentelles de coton, mais bientôt la production, devenue trop considérable, n'a pas tardé à amener une pléthore de marchandises qui vient encore compliquer une situation déjà si menaçante.

A la concurrence de Nottingham, pour les dentelles et tulles de coton courants, se sont ajoutées, ces derniers temps, celles de Plauen et de Saint-Galles pour les dentelles plus riches. Ces tulles brodés et broderies ajourées, imitant nos plus belles dentelles à la main, s'exécutent sur des métiers à broder sans frais de dessin, ni de mise en carte, dans des contrées où la main-d'œuvre est d'un prix très inférieur à la nôtre, et pénètrent en France *presque sans droits*. Leur apparition sur nos marchés a porté à nos fabriques de Caudry et de Calais le coup le plus terrible.

DENTELLES VRAIES

Les Dentelles vraies sont aussi, en ce moment, en grande souffrance. Les causes de leur marasme sont multiples et trop nombreuses pour les énumérer toutes. La principale est due aux changements trop rapides de la mode, qui font préférer les articles courants à la machine à ceux que la main-d'œuvre maintient forcément à des prix élevés. Dans cet ordre d'idées, les broderies de Plauen et de Saint-Galles les ont aussi plus particulièrement atteintes ; mais nous devons aussi attirer votre attention sur le danger grandissant de la concurrence des dentelles belges entrant en France, pour ainsi dire en franchise, avec un droit illusoire de 4 francs le kilo, alors que nos produits à la main sont frappés d'un droit de 5 °/o à leur entrée en Belgique.

La fabrication des dentelles à la main est très ancienne en Flandre et d'une importance considérable ; elle s'était jusqu'ici consacrée à produire des articles classiques comme la Valenciennes, le Bruges, l'Application, le Point à l'aiguille, un peu de Tirettes et de Dentelles noires, dites Chantilly. Mais, en présence du discrédit dont la plupart sont l'objet, elle jette les quantités d'ouvrières dont elle dispose sur les genres qui étaient restés jusqu'ici presque exclusivement français.

Nos fabriques des Vosges, de la Haute-Loire et de la Haute-Saône vont bientôt ressentir les effets de cette nouvelle concurrence mettant en péril jusqu'à l'existence de leur industrie.

La souplesse des ouvrières Belges, la modicité de leur salaire constituent, aux mains de l'étranger, des instruments de production contre lesquels il nous serait bientôt impossible

de lutter, si les tarifs conventionnels actuels n'étaient pas sérieusement modifiés.

Les qualités propres à notre race, le goût, notre esprit créateur suivant la mode dans tous ses caprices, l'élégance et la variété de nos dessins ont pu jusqu'ici retenir la faveur sur les genres français, mais voici que ces genres sont copiés, les meilleurs de nos dessins servilement reproduits en Belgique et offerts à des prix naturellement inférieurs, puisqu'en dehors de la question de main-d'œuvre, la copie a échappé aux frais de dessin, d'échantillonnage et à tous les tâtonnements qui ont précédé la mise en œuvre de la création.

2e QUESTION

Dans quels pays s'exportent vos produits?

Exportez-vous directement ou par l'intermédiaire de Commissionnaires français ou étrangers?

Quelles sont les causes de cette importation?

Quelle est l'importance de vos exportations et dans quelle proportion entrent-elles dans votre production totale?

Quelle est l'importance de l'importation des produits similaires étrangers?

Quelles variations ces exportations et ces importations ont-elles subies depuis l'inauguration du régime économique actuel?

Quelles sont les causes de ces variations?

La France exporte ses dentelles et ses broderies dans tous les pays où les femmes se parent, c'est-à-dire dans le monde entier. Ses plus larges débouchés sont les deux Amériques,

malgré les droits énormes qui en défendent l'entrée, puis l'Australie et presque tous les pays d'Europe. Nos tulles, dentelles et broderies de soie, nos guipures torchon, nos articles de fil sont les genres profitant le plus des bénéfices de l'exportation.

Si les tarifs proposés en Amérique par le Bill Mac Kindly étaient adoptés, ils équivaudraient à une prohibition et porteraient un préjudice énorme à notre pays sans profit pour personne, puisque l'industrie dentellière n'existe pas en Amérique. Nous ne saurions trop insister auprès du Gouvernement pour qu'il résiste à toute nouvelle augmentation de tarif par tous les moyens dont il dispose.

Les exportations se font le plus souvent par l'intermédiaire de Commissionnaires, la plupart étrangers. Mais une tendance se manifeste de plus en plus à créer des relations directes. La facilité croissante des communications, le désir de l'acheteur de supprimer l'intermédiaire entre le producteur et lui, la connaissance très facile des crédits mérités par les maisons étrangères, tout contribue à la favoriser. Nos rivaux, les Anglais et les Allemands, nous montrent depuis longtemps le chemin et leurs voyageurs vont sans relâche, jusqu'aux points les plus éloignés, solliciter les affaires.

Quelques pays importent des produits similaires aux nôtres. Nous avons déjà parlé des raisons qui favorisent chez nous l'importation des produits étrangers.

La Saxe, la Bohême, nous envoient quelques articles aux fuseaux très ordinaires ; l'Italie quelques points de Venise d'une bonne fabrication, mais d'un goût si détestable que la vente en est presque impossible ici. L'Espagne possède en Catalogne une fabrication de dentelles aux fuseaux. Cette fabrique, comme l'a constaté notre dernier Rapport de

l'Exposition de Barcelone, a réalisé récemment les plus grands progrès et ne paraît pas devoir s'arrêter dans cette voie.

Nottingham importe assez largement ses guipures coton ordinaires, qui concurrencent dangereusement les produits similaires de Caudry et de Calais, *les droits sur les filés de coton* nous plaçant dans une situation d'infériorité trés regrettable.

Les broderies blanches mécaniques suisses s'importent aussi en rivalité avec celles de Saint-Quentin. Celles de Plauen et de Saint-Galles font un tort égal à nos fabriques de Mirecourt, de Caudry et de Calais. Enfin, la Belgique importe non seulement des dentelles dites de Valenciennes, de Bruges et de Point, mais encore commence à nous inonder de ses torchons, de ses guipures et des copies de toutes nos créations dentellières, cela au grand dommage de nos fabriques de la Haute-Loire, des Vosges, de la Franche-Comté, etc.

Il est presque impossible d'évaluer le chiffre d'importation générale des broderies et dentelles à la main ni celui de leur exportation. La Commission des douanes ne peut nous fournir que le poids comme renseignement, ce qui est tout à fait insuffisant pour apprécier avec quelques chances d'exactitude des articles dont la valeur varie au mètre de quelques centimes à quelques centaines de francs.

3e QUESTION

Êtes-vous d'avis qu'il y a lieu de dénoncer les traités existants?

S'ils sont dénoncés, comment les remplacer?

Pensez-vous qu'on doive négocier avec les pays qui nous accorderaient des avantages corrélatifs, des arrangements nouveaux, soit sur la base des anciens traités à long terme, soit sur celles de conventions commerciales qui auraient une durée moindre et la même date d'échéance?

Pensez-vous, au contraire, que l'État doive conserver la pleine liberté de ses tarifs et qu'il doive établir soit un tarif général unique applicable à tous les pays étrangers sans distinction, soit un double tarif : le premier, minimum à l'égard des pays qui nous accorderaient des avantages corrélatifs; le second, maximum à l'égard des autres?

Comment comprendriez-vous le fonctionnement de ce dernier système?

D'un avis presque unanime, les traités actuels doivent être dénoncés pour être remplacés et obtenir certaines réformes de tarifs, particulièrement la réciprocité. La sécurité des lendemains est la base de toute industrie et de toutes transactions commerciales ; la France a impérieusement besoin d'écouler ses produits à l'étranger. Les traités doivent donc être renouvelés et se conclure dans un sens libéral pour une certaine durée. Mais à une époque comme la nôtre où tout se modifie, se transforme, change, naît, prospère et disparaît avec une rapidité vertigineuse, leurs termes ne doivent pas être trop éloignés, ou nous pourrions nous exposer à de graves mécomptes. Un délai de huit à dix ans nous paraît devoir être préféré.

Un tarif général élevé est un moyen de représailles pour les pays qui refuseraient d'accorder des avantages corrélatifs à nos produits et avec lesquels un traité n'aurait pu être conclu. Mais si ce tarif général était unique, il aurait les plus graves inconvénients, même en dehors de son instabilité. La diversité des produits que nous exportons chez les nations

étrangères est aussi grande que celle qu'elles importent. Ces produits varient avec chacune d'elles selon leurs besoins et les nôtres; la différence des régimes commerciaux adoptée par chaque pays, tout enfin oblige à des transactions et à des traités multiples.

4e QUESTION

Demandez-vous qu'on modifie le tarif général des Douanes, soit en ce qui touche le taux des droits, soit en ce qui touche leur classification?

Quelles sont les modifications que vous réclamez et pour quelles raisons les réclamez-vous?

BRODERIES

En ce qui concerne les traités en vigueur, les diverses sortes de broderies arrivent à des conclusions différentes. La Chambre syndicale de Saint-Quentin réclame la protection contre la Suisse, pour ses broderies mécaniques. La broderie blanche a aussi déjà formulé ses vœux. Nous ne saurions méconnaître l'autorité de leurs appréciations basées sur la parfaite connaissance des besoins et des ressources de leur industrie. Mais les broderies de soie, d'or et celles mélangées arrivent à des conclusions diamétralement opposées; échappant à la concurrence étrangère par la perfection de leurs produits, elles ne peuvent que désirer voir adopter le régime le plus large, qui favorisera leurs exportations, sans entraver leur écoulement sur nos marchés, et appellent de tous leurs vœux l'abaissement des droits Américains et Russes, qui sont un si grand obstacle à leurs transactions.

TULLES ET DENTELLES AU MÉTIER (Imitation)

Les Chambres syndicales de Calais et de Lyon ont déjà formulé leur avis avec une compétence et une force d'arguments à laquelle nous devons nous associer. Calais attribue aux droits élevés, *dont sont frappés les filés coton*, la crise actuelle et demande avec la plus grande énergie leur entrée en franchise, même au prix de la suppression de tous droits sur les tulles et dentelles, imitation de provenance étrangère.

Ce sacrifice est considérable, en ce qui concerne les broderies légères de Plauen et de Saint-Galles, dont la concurrence triomphante est aussi redoutable pour nos imitations, que pour nos dentelles vraies. — Nous nous joignons à Calais, pour demander la modification de certaines parties du Tarif, qui, par une sorte d'ambiguïté, permettent à diverses guipures destinées aux vêtements de pénétrer en France avec un droit de cent vingt francs au lieu de quatre cents francs qu'elles devraient légalement acquitter.

DENTELLES A LA MAIN (Vraies)

La situation de l'industrie des dentelles à la main, en présence de la concurrence belge, dont nous venons de donner l'exposé, l'amène forcément à demander que le Tarif Douanier, existant avec ce pays, ne soit pas maintenu, mais tout à fait modifié dans le sens de la protection, qui devrait atteindre au moins de 10 à 15 °/₀ pour être efficace.

Le système spécifique, actuellement en vigueur, offre de sérieux inconvénients : on objecte contre lui son inégalité, surtout lorsqu'il est appliqué aux dentelles vraies. Il touche, en effet, très légèrement les dentelles riches, tandis qu'il frappe lourdement sur les dentelles communes, contrairement à l'équité. L'objection est parfaitement juste, mais ce système

évite toute fraude, tandis que celui *ad valorem* est une grande tentation pour elle, dans des produits aussi difficiles à apprécier. La Chambre, après examen, demande donc que le système spécifique actuellement en vigueur soit maintenu, malgré ses inconvénients, mais porté, pour les dentelles vraies, de 4 francs le kilo à 20 francs minimum; cela aussi bien pour les dentelles à la main en fil, que pour celles de coton, de laine où de soie; ce droit équivaudrait à peu près aux 10 ou 15 °/₀ demandés, pour les articles d'un poids moyen, Torchon, Guipures, Cluny, Russe, etc., etc., c'est-à-dire sur les genres français, qui réclament la protection. Nous demandons, comme pour les dentelles imitations, le retrait de la classification existante faite entre les dentelles d'ameublement et celles du vêtement : elle n'est qu'un prétexte à la fraude. Les Valenciennes, Duchesses, points même les plus courants, ne paieraient pas avec ce droit de 20 francs plus de 3 à 4 °/₀ de leur valeur. Les deux intérêts en présence, celui des importeurs et celui des producteurs, se trouveraient ainsi ménagés.

Nous réclamons également, au nom des fabriques des dentelles vraies, le relèvement des droits pour les articles de Plauen et de Saint-Gall.

L'importance de la fabrication des dentelles à la main est considérable, malgré la souffrance actuelle de cette industrie; la France les exporte très largement. Nos pays producteurs sont nombreux et disséminés dans un grand nombre de départements. La Haute-Loire, l'Ardèche, la Loire, le Puy-de-Dôme, les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, la Haute-Saône, le Doubs, le Calvados et l'Orne y emploient un grand nombre d'ouvrières. Les femmes travaillent dans leurs foyers et les salaires, quoique très faibles, produisent l'épargne et laissent une grande aisance dans nos populations rurales. L'industrie dentellière mérite donc, à ce point de vue, d'atti-

rer l'attention des pouvoirs publics, pour la défendre contre la concurrence nouvelle, qui menace de l'anéantir, si elle n'est pas protégée.

5e QUESTION

Quelles sont les matières premières que vous employez pour votre industrie?

D'où les recevez-vous?

Quelles seraient, pour vous, les conséquences d'un droit qui frapperait les matières premières venant de l'étranger?

Par quel système (Drawback, Admission temporaire ou tout autre moyen) vous paraît-il possible d'empêcher que ce droit, s'il était établi, n'entravât votre exportation?

Les matières premières employées par les fabriques de broderies et de dentelles sont : la soie, le fil, le coton, la laine, le ramis, l'or, l'argent et toutes matières filamenteuses.

Notre industrie séricicole, ne nous fournit qu'une partie de nos soies, elles viennent surtout de la Chine, du Japon et un peu d'Italie. Nous tirons de Lille nos fils de lin et de coton fin; d'Angleterre. nos mohairs et des filés de coton, particulièrement nos gros numéros.

On a dit, avec beaucoup de justesse, que la matière première était le pain de l'industrie. Tous les droits dont elle pourrait être frappée ne pourraient que contribuer à sa souffrance et à sa ruine; un droit mis sur les soies, jusqu'ici épargnées, aurait les plus graves conséquences pour notre industrie dentellière; l'augmentation de ceux existants sur la laine leur serait aussi préjudiciable.

6e QUESTION

Quel serait le régime douanier qu'il conviendrait d'appliquer aux Colonies?

Il nous paraît équitable que les produits français entrent en franchise ou à peu près dans les Colonies et qu'elles soient assimilées à la mère patrie.

7e QUESTION

Parmi les Tarifs de nos Compagnies de Chemins de fer, en est-il qui favorisent, à notre détriment, la concurrence étrangère?

Quels sont-ils?

Nos Tarifs de Chemins de fer sont plus élevés que ceux de l'étranger et il arrive fréquemment que le prix du port d'un colis, venant de l'étranger, est moins élevé que celui d'un colis du même poids venant de France et d'un point beaucoup plus rapproché.

Les besoins et les habitudes de rapidité augmentant chaque jour, diminuent l'emploi de la Petite Vitesse et l'impôt sur la Grande Vitesse devient de plus en plus lourd.

Paris, le 26 Juin 1890.

Le Rapporteur Général,

A. WARÉE

Dans sa séance du 26 Juin 1890, la Chambre Syndicale des Dentelles et Broderies a approuvé, à l'unanimité, le Rapport général présenté par M. A. Warée et en a décidé l'impression et l'envoi aux Pouvoirs Publics, aux Chambres de Commerce et aux Chambres Syndicales.

Le Président,
ANCELOT.

Le Secrétaire,
NOIROT-BIAIS.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire général,
P. BARAT.

773. — Imp. H. Delanougerède, 30, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.



